

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-574

Mise à disposition de la ferme Giraud à la Communauté
d'agglomération de Niort -
décision de principe

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction du Secrétariat Général

**Mise à disposition de la ferme Giraud à la
Communauté d'agglomération de Niort -
décision de principe**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil communautaire de la CAN a adopté la prise de la compétence facultative Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'exercice de la compétence Tourisme prévoit l'élaboration et le suivi d'une politique touristique sur le territoire communautaire.

A ce titre, le Schéma de développement touristique de la CAN pour la période 2012-2015 a pour ambition de dessiner les contours d'un avenir touristique commun et d'en identifier les principales conditions de mise en œuvre.

La Ville de Niort est propriétaire d'un ensemble immobilier sur la commune de Thorigny-sur-le Mignon, dénommé Ferme Giraud. L'équipement est aujourd'hui dévolu à l'hébergement de groupes, dont l'exploitation et la gestion ont été confiés à la Commune de Thorigny-sur-le-Mignon.

La Commune de Thorigny-sur-le-Mignon n'est désormais plus en capacité de supporter financièrement le fonctionnement de l'équipement.

Cet hébergement présente de nombreux atouts :

- sa capacité : 4 dortoirs pouvant accueillir 30 personnes en hébergement et une salle de 80 personnes ;
- sa situation géographique : au sud du territoire de la CAN ;
- l'attrait du site pour une clientèle familiale : locations régulières, marchés nocturnes estivaux, fête champêtre.

De plus, la Ville de Niort a engagé début novembre des travaux d'amélioration du bâti, de mise aux normes et d'accessibilité.

Il apparaît nécessaire de maintenir l'activité de cet équipement, pour le développement d'un tourisme diversifié sur l'ensemble du territoire communautaire et ainsi prévoir sa mise à disposition de la Ville de Niort à la Communauté d'agglomération de Niort.

Considérant la fiche-programme n°3 « Structurer une vraie destination familiale » du Schéma de développement touristique de la CAN, dont les actions visent à combler la carence d'équipements dédiés à une clientèle familiale (hébergements et loisirs adaptés) ;

Considérant que les atouts de la Ferme Giraud répondent aux objectifs du Schéma de développement touristique de la CAN 2012-2015 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de mise à disposition de la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération de Niort de l'équipement dénommé Ferme Giraud, situé à Thorigny-sur-le-Mignon, à compter de la date de fin de mise au normes de l'équipement, le Conseil communautaire ayant délibéré dans les mêmes termes lors de sa séance du 16 décembre 2013.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD